



La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie Recrute

3 agents d'entretien des locaux à temps non complet 75%

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie est composée de 19 Communes pour 9325 habitants. Elle compte 70 salariés répartis sur différents sites. Elle gère de nombreux services et équipements du quotidien (déchets ménagers, crèches, gymnase, accueil de loisirs, médiathèques, randonnées, zones d'activités, SPANC, biodiversité, PLUI, Métiers d'art...)

Dans le cadre de la prise en régie des missions d'entretien des locaux, la Communauté de Communes recrute trois (3) agents d'entretien (H/F) à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2026 impérativement :

- 2 postes à 26h hebdomadaires annualisées,
- 1 poste à 27 heures hebdomadaires annualisées

Missions

Sous la responsabilité fonctionnelle des 2 référents « terrain », vous aurez pour missions :

- Maintenir la propreté des locaux administratifs, techniques et spécialisés (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires et des cuisines, des vitres, etc..). Les locaux, situés sur différentes communes Joyeuse, Rosières, Lablachère, se composent : d'une crèche, d'une maison de l'enfance et de la jeunesse, d'un gymnase, d'un local technique, d'une médiathèque et de locaux administratifs.
- Dépoussiérer les surfaces, trier et évacuer les déchets courants,
- Aérer les espaces,
- Approvisionner les distributeurs de savon, les essuie-mains,
- Assurer la sécurité des utilisateurs des locaux (balisage des zones glissantes, utilisation de produits dangereux...),
- Nettoyer, ranger et maintenir en état le matériel à la fin des opérations,
- Repérer et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement.
- Assurer l'approvisionnement en matériels et produits utilisés dans le cadre de ses missions.
- Travailler en équipe et s'impliquer dans la structure
- Travailler en coopération avec les autres agents de l'équipe d'entretien, les autres services
- Contribuer à la dynamique de l'équipe et au bon climat de travail.
- Participer aux temps forts de la structure et de la Communauté de communes (événements festifs, journée de cohésion, ...)

Les 3 agents auront un planning individuel mais la polyvalence est tout de même recherchée pour remplacement pendant les vacances. Ces plannings pourront évoluer dans l'année selon les besoins et

Ils pourront être interchangeables d'une année sur l'autre. Ce paramètre sera à définir tout au long de l'année.

Profil recherché

- Expérience obligatoire dans l'entretien de bâtiments
- Capacité à travailler en équipe et à appliquer les consignes,
- Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des appareils et équipements,
- Maîtrise des procédures de nettoyage et de désinfection,
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (manipulation de produits dangereux, utilisation des machines...),
- Connaissance des gestes et postures de travail à adopter,
- Rigueur,
- Autonomie,
- Polyvalence,
- Organisation.

Conditions des postes :

- 2 CDD à 26 heures annualisées – Durée de 1 an renouvelable, avec transformation possible en CDI au bout de 6 ans de CDD ou intégration fonction publique
- 1 CDD à 27 heures annualisées – Durée de 1 an renouvelable, avec transformation possible en CDI au bout de 6 ans de CDD ou intégration fonction publique
- Amplitude horaire, selon planning attribué, de 6h à 20h30. Horaire journalier variant tous les jours et notamment en périodes de vacances scolaires et en période estivale.
- Déplacements à prévoir sur les communes de Joyeuse, Rosières, Lablachère avec défraiement
- Manutention et gestes répétitifs
- Salaire selon expérience (grille indiciaire de la fonction publique et régime indemnitaire)
- Tickets restaurant
- Participation mutuelle santé et mutuelle prévoyance
- Adhésion au CNAS

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer avant le 17 février 2026 à l'attention du président par mail à gestionnaires.rh@pays-beaumedrobie.com ou par courrier à Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie 134 montée de la Chastelanne 07260 JOYEUSE.

Les entretiens sont prévus **2 mars**

Prise de poste **impérative au 1^{er} avril 2026**.